

FO DGFIP RHONE



165 rue Garibaldi 69401 LYON Cedex 03
Tél : 04 78 63 32 35 - Fax : 04 78 63 32 10

3 rue de la Charité 69288 LYON CEDEX 02
Tél : 04 72.40.77.12 - Fax : 04 72.40.77.13

fo.069@dgfip.finances.gouv.fr

CHS DI

REUNION PLENIERE DU 17 JUIN 2010

Le CHS-DI (Comité Hygiène et Sécurité Départemental Inter-directionnel) s'est réuni avec à l'ordre du jour, la présentation du projet d'implantation du CSP (centre de services partagés), le vote du budget, le point sur les actions votées le 6 avril 2010, la présentation du rapport annuel du DR MASSAL, les travaux du groupe de travail sur l'installation idéale d'un poste de travail, le bilan sur l'amélioration de l'accessibilité de l'HDF de Lyon, un avis sur les DUERP (document unique d'évaluation des risques professionnels), et les questions diverses.

Le secrétariat de la séance est tenu par Solidaires. Les procès-verbaux des réunions des 4 février 2010, 11 mars 2010 et 6 avril 2010, sont approuvés.

PRESENTATION DU CSP DES DOUANES

Le projet nous est présenté par M GARCIA, Directeur inter-régional des Douanes, Mme MARTZEL, chef du projet (secrétariat général, antenne immobilière de Lyon), M MASSIE, chef du pôle logistique et Mme ANGLADE.

Le CSP sera installé au 41 avenue Condorcet à Villeurbanne.

Mis en service au 1^{er} janvier 2011, il accueillera 60 agents répartis au 3^{ème} étage (20 personnes dans un secteur de gestion), au 4^{ème} étage (34 personnes dans deux secteurs de gestion) et au 5^{ème} étage (6 personnes pour la direction et le secrétariat).

Dans un premier temps, il ne recevra que 38 agents dont 16 venant du CISD (centre interrégional de saisies de données). Des stagiaires B devraient être affectés en février 2011 et la montée en puissance devrait avoir lieu durant le 1^{er} trimestre 2011.

Les agents seront installés dans des bureaux de 3 à 5 personnes.

Les CSP auront la gestion totale des dépenses de la douane avec 2 sites, un à Paris et un à Lyon.

La fermeture des CISD de Rouen et Lyon procède à la création du CSP à Condorcet et à son installation sur le site de l'ex CISD.

D'après la direction, il y aurait eu consultation et association des agents et des organisations syndicales : OS, dans une « transparence totale ». Cette vision idyllique n'est pas conforme à la réalité puisque les OS ont boycotté les groupes de travail et le CTP.

Pour ce qui est de l'implantation des agents, les plans datant du 28 mai et la consultation des entreprises devant avoir lieu le 2 juillet, la question se pose de savoir jusqu'à quelle date pourront être prise en compte les remarques des OS et leur intégration dans le projet.

Il est rappelé que les directions doivent informer le CHS à l'avant-projet sommaire et non quand le projet est ficelé. Il y a donc un non-respect des directives. Ce à quoi la douane répond que la majorité des remarques émises par les agents ont été intégrées.

VOTE DU BUDGET

Avant que le comité ne procède à l'examen des propositions budgétaires, FO intervient pour rappeler sa totale opposition à l'achat de matériel à destination du public, les financements devant rester exclusivement à destination des agents. De même, pour ce qui concerne l'achat ou l'entretien courant du matériel de travail, nous réitérons notre totale opposition à son financement par les crédits du CHS, au cas particuliers les rubriques 9 (renforcement de placards) et 5 (achat de chariot).

M MONCERE nous rétorque que les crédits venant tous de l'Etat, peu importe sur quel budget ils sont imputés. Nous lui laissons la responsabilité de cette affirmation et restons sur nos positions, conformes aux notes d'orientation.

Suite à notre intervention, et nous ne pouvons que le regretter, seule la demande de renforcement des placards de Givors est retirée.

Nouvelles demandes de financement votées

- DRFIP, Givors, pose de blocs autonomes de sécurité
- DRFIP, CAE, achat de boucles magnétiques pour l'accueil
- DRFIP, Villefranche, achat d'une fontaine à eau à destination du public
- DRFIP, Villefranche, pose de stores
- DRFIP, CAE, Lyon 6, achat d'un chariot pour le transport du courrier
- DRFIP, Tarare, ventilation des box
- DRFIP, Villeurbanne Municipale, réfrigérateur, micro-onde, ...
- CDAS, siège, bureau rehaussable et repose-poignet

Seul FO a voté contre ce budget.

RAPPORT ANNUEL DU DOCTEUR MASSAL

Il a été effectué 556 visites médicales.

Le Docteur MASSAL demande à ce que les brigades bénéficient de visites biennales au lieu des visites annuelles. M MONCERE ne se déclare pas opposé.

La parité syndicale fait remarquer d'une part, que ce n'est pas au CHS de déterminer la périodicité des visites médicales et d'autre part, que les problèmes d'effectifs des médecins de prévention ne doivent pas peser sur les agents.

En effet, dans le Rhône, nous ne disposons que d'un seul médecin de prévention depuis 2 ans au lieu des trois nécessaires au bon fonctionnement de ce service et qu'en conséquence elle travaille toujours dans l'urgence. En 2009, seules 120 visites quinquennales ont pu être réalisées.

Le Docteur MASSAL nous signale qu'elle effectue 348 surveillances particulières et rappelle l'importance des fiches de liaisons.

Elle nous indique aussi que 34 agents sont victimes de risques psychosociaux et que beaucoup d'agents souffrent d'un manque de reconnaissance et de conflits de personnes.

INSTALLATION IDEALE D UN POSTE DE TRAVAIL

Un groupe de travail s'est réuni le 27 avril 2010. Le but est de construire un document sur ce qu'il faut faire et ne pas faire : positionnement des écrans, claviers, ..., éclairage, ventilation, ..

Le pré-projet en est la rédaction avec le médecin de prévention.

Nous pouvons saluer le poste d'OULLINS qui est le premier à n'avoir aucun fil traînant au sol.

DUERP

Le DUERP (document unique d'évaluation des risques professionnels) de la Direction régionale des douanes a été examiné. La direction nous précise avoir intégré les remarques qui ont été émises lors des deux groupes de travail sur le DUERP.

Un vœu est émis par la parité syndicale pour que, lors des prochains DUERP, les travaux préparatoires soient réalisés en concertation et que la première phase qui n'avait pas été respectée, permette de contacter et de sensibiliser les agents aux risques professionnels. Notre souhait est qu'un chapitre soit consacré à la communication, pour établir que les réunions se sont bien tenues dans chaque service avec l'ensemble des agents. Il est aussi demandé une approche nouvelle ; notre inquiétude est que le DUERP soit abordé comme une documentation administrative et non comme une appropriation par chaque agent, du travail réel. La démarche participative ne doit pas être tronquée mais elle doit évoluer, comme l'on fait des administrations suite aux divers groupes de travail.

Les agents ont aussi besoin de voir l'application du DUERP au travers du programme annuel de prévention.

Pour M MONCERE, le champ du DUERP s'inscrit dans une réflexion sur les conditions de travail, comme un moyen et un vecteur pour faire remonter l'expression des agents et une ouverture dans des espaces d'échange.

Il s'agit bien là d'une démarche de prévention.

M GARCIA a prévu la présentation du DUERP par chaque chef de service à ses agents.

Les DUERP de la Direction régionale des Douanes, de la Direction interrégionale des Douanes et du SNDJ (Service National des Douanes Judiciaires) reçoivent un avis favorable du CHS.

QUESTIONS DIVERSES

- Des travaux ont été réalisés par la DIRCOFI au 41 CRS de la Liberté mais le CHS n'a reçu aucun document. Nous demandons une visite des sites de la DIRCOFI pour la fin d'année.
- Les agents du CEM se plaignent d'odeurs de produits. Nous demandons à ce que le médecin de prévention soit informé et si le protocole est respecté.

Délégation FO pour la DRFIP

Mireille BERTHIER

Jean-Pierre ALLEGRE

Rejoignez Force Ouvrière, en ADHERANT :

- **pour agir dans l'indépendance**
- **pour obtenir rapidement des informations sûres et précises**
- **pour mener une action revendicative clairement définie, non démagogique, destinée à aboutir sans casser l'outil de travail**
- **pour faire vivre la vraie solidarité au Finances Publiques**

BULLETIN D'ADHESION

NOM : PRENOM : GRADE :

AFFECTATION :

déclare vouloir adhérer à FO DGfip

Fait àle.....

(signature)